

Vos démarches

Le service développement de la vie associative et sportive est l'interlocuteur privilégié des associations. Toute demande (subvention, location de salle, manifestation, accompagnement) doit lui être adressée.

Vie associative : un service à votre écoute

Le service développement de la vie associative et sportive est l'interlocuteur privilégié des associations.

Toute demande (subvention, location de salle, manifestation, accompagnement) doit lui être adressée. Elle se chargera de contacter le bon interlocuteur au sein des services municipaux et vous apportera la réponse à votre question.

Vous pouvez effectuer vos démarches en ligne mais également en vous adressant directement au service. N'hésitez pas à nous contacter !

Démarches en ligne

[Demander une subvention](#)

[Organiser une manifestation](#)

[Location de salles](#)

Contact



ADMINISTRATION

Service Développement de la Vie Associative et Sportive / manifestations

[02 96 62 54 57](#)

[Courriel](#)



HÔTEL DE VILLE

Place du Gén. de Gaulle CS 72365

22023 SAINT-BRIEUC Cedex 1

02 96 62 54 00

Lun-Ven : 8h-12h30 / 13h30-17h

Sam : 9h-12h (formalités adm.)